L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN 20 AOUT.

LA GUERRE EN ESPAGNE.

L'*Evening Standard* publie la lettre suivante, écrite par un ancien officier de l'armée anglaise actuellement au service de don Carlos, qui répond aux prétendues accusations d'atrocités lancées contre les carlistes:

"Monsieur l'éditeur,

"Je compte sur votre impartialité pour me permettre de faire quelques observations au sujet d'une lettre de votre correspondant publiée le 18.

"Dans cette lettre, je lis ces mots: "Les carlistes ont commis de tels actes de sévérité et de cruauté qu'aucun gentleman ou officier anglais n'oserait chercher à les justifier." J'ai moi-même été officier dans l'armée anglaise; je puis me dire un gentleman. Je certifie que les représailles du général Dorregaray sont parfaitement justifiées par les lois de la guerre.

"En considérant les incendies d'Abarzuza, de Zabal et de Villatuerta et les destructions des champs et des récoltes, je trouve que le général du roi aurait manqué à son devoir s'il eût laissé de tels actes impunis.

"Votre correspondant oublie de dire que les républicains ont fusillé, le 26 dernier, treize prisonniers carlistes. Il est malheureusement vrai de dire que ce sont les troupes humaines de Madrid qui, depuis longtemps, ont donné l'exemple de ces exécutions de prisonniers, et moi-même, l'année dernière, alors que je gisais blessé à Vidania, il a fallu un miracle pour m'arracher à cette destinée.

"Quant au capitaine Schmidt, il fut tué comme espion et non comme correspondant; le seul papier trouvé sur lui était un passeport délivré par Concha, donnant ordre de laisser passer librement à travers les lignes républicaines "*le capitaine d'artillerie allemand Schmidt.*" Toutes les apparences étaient contre lui, et les accusations d'espionnage contre des sujets allemands se sont trouvées si souvent vérifiées, que le fait de sa nationalité ne pouvait plaider en sa faveur.

"Parlant de l'impossibilité pour le général Zabala de fusiller un officier étranger qui tomberait entre ses mains, votre correspondant a choisi un bien malheureux exemple de l'humanité républicaine, car je suis, "*ce volontaire irlandais*" dont il parle, gisant blessé et couvert par la protection de la Croix-Rouge.

"J'ai failli être achevé. J'ai vu à mes côtés un Français assassiné à cause de sa nationalité.

"Les officiers étrangers savent le sort qui les attend s'ils tombent entre les mains des humains républicains. Mais j'ose croire qu'aucun d'eux, au moment de la mort, ne criera comme un chien fouetté, ainsi que l'a fait le capitaine Schmidt, officier allemand, correspondant et espion.

"En vous remerciant de m'avoir accordé une place dans vos colonnes, je suis, etc.

"W. H. Leadem,
"Capitaine d'état-major à l'armée royale du Nord.

"Liboura, 23 juillet."

L'*Evening Standard* fait remarquer que les renseignements fournis concordent avec les faits établis par M. Furley, autre gentleman anglais qui, dans les ambulances, a soigné beaucoup de républicains et dont nous avons publié une lettre;

"Nous y trouvons, dit ce journal, le motif de la non-intervention en faveur du capitaine Schmidt; la lâcheté de cet officier qui, devant la mort, cria comme un chien qu'on fouette, n'était pas faite pour lui attirer la sympathie. Les hommes braves plaindront et essaieront de sauver un homme qui montre de la fermeté et lève le front en face de la mort, mais ils n'auront que mépris et dégoût pour celui qui, dans un pareil moment, n'élève la voix que pour crier et gémir."

—On annonce que M. le général de Cissey vient de soumettre à la signature du maréchal de MacMahon un projet de décret divisant d'une manière définitive le territoire de la France pour l'organisation de l'armée active, de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale, et de la réserve de l'armée territoriale, en 18 régions et en 144 subdivisions de régions. Ces régions et subdivisions de régions, établies d'après les ressources du recrutement et les exigences de la mobilisation, viennent d'être déterminées, sur la proposition du ministre de la guerre, par le conseil d'Etat, qui avait reçu, à cet effet, une délégation spéciale de l'Assemblée nationale et conformément à l'article 1er de la loi du 24 juillet 1873, relative à l'organisation générale de l'armée.

—On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, en date du 30 juillet:

On annonce que l'escadre allemande dévolutiuer ne s'est pas rendue immédiatement de l'île de Wight dans les eaux espagnoles, comme on l'avait voulu ici, mais que, conformément à son itinéraire, elle a rétrogradé directement sur Kiel. L'ordre envoyé au contre-amiral Henk n'était point parvenu en temps utile. On apprête en ce moment plusieurs bâtiments en vue du but cherché, et il est probable que l'escadre se dirigera vers les côtes d'Espagne dans les premiers jours du mois d'août.

La *Poste* de Berlin déclare, à la date du 30, que l'escadre allemande envoyée dans les eaux de l'Espagne a la double mission de protéger les nationaux allemands et d'empêcher l'introduction des armes et munitions en Espagne, autant que peut le faire une flotte.

—Un journal annonce que M. le comte de Paris a contracté avec le Crédit foncier un emprunt de trois millions qui sera affecté aux réparations des châteaux d'Eu et d'Amboise, dirigées par M. Viollet-Leduc.

—Un centre-gauche cause politique, sur le pont des Arts, avec un conservateur.

—Oui, disait le centre-gauche, M. Thiers a sauvé Paris!

En ce moment, un fort de la halle, qui se disputait avec un de ses collègues, lance celui-ci dans la rivière. Puis, désolé de ce qu'il a fait, il se précipite à l'eau et s'efforce de le repêcher.

—Qu'est-ce qu'il fait donc là? demande le centre-gauche.

—Ce qu'il fait? répond le conservateur, ce qu'a fait M. Thiers, qui n'a repêché Paris.... qu'après l'avoir jeté à l'eau!

—Un autre chef de brigands—Grec, celui-là—Petko, dont on annonçait récemment le retour à la vie privée et l'association avec un boulanger d'Athènes, n'a jamais pu s'entendre avec ce dernier; lorsqu'il avait, suivant sa coutume, pris quelques verres de mastic ou raki de trop, il entrait dans des fureurs sanguinaires, et le malheureux boulanger craignant de le voir exécuter les menaces de mort qu'il lui faisait sans cesse, a pris le parti de le dénoncer à la police. Petko s'empressa de fuir. Trois fois déjà, il a été mis en prison, et trois fois il est parvenu à s'échapper. Cette fois, il emmène avec lui six bandits, toute la troupe a traversé, sans être inquiétée, l'Albanie, la Thessalie et une partie de la Thrace pour s'installer définitivement dans les environs d'Enos qu'elle a choisi pour théâtre de ses exploits, et où elle répand la terreur. Depuis son arrivée, elle a déjà commis trois vols et un assassinat.

—Une jolie bagatelle dans la chronique de Bachaumont au *Constitutionnel*.

Il faut que je vous conte une coutume originale et poétique que cette époque de l'année ramène dans quelques couvents de jeunes filles. Pendant l'année scolaire, les élèves sont invitées à adresser par écrit, à la Vierge, à mesure qu'elles leur viennent, toutes leurs secrètes pensées—désirs ou regrets, sentiments de joie ou de tristesse. Les épîtres, soigneusement fermées, sont jetées dans une boîte spéciale, dite la boîte aux lettres de la Vierge.

La veille du premier jour des vacances a lieu la levée de la boîte en question, et voici de quelle ingénieuse manière: la correspondance est déposée sur un réchaud placé au centre d'un autel à la Vierge, tout garni de fleurs et d'arbustes. Alors, tandis que l'orgue résonne et que l'assistance entonne un cantique, le feu est mis aux lettres, et c'est en fumée qu'elles arrivent à celle à qui elles étaient destinées.

N'est-ce pas juvénile et poétique, et au fond de cette invention, n'y a-t-il pas une idée éducatrice excellente par le dérivatif qu'elle donne aux imaginations des élèves tout le cours de l'année?

—Un joli mot du *Soir* sur l'attitude respective du gouvernement et de l'Assemblée.

Nous ne savons quel auteur classique met en scène un mari qui règne et ne gouverne pas, une femme indépendante et volontaire.

Le mari, qui sait que l'autorité lui appartient de par la loi, dit à sa femme avec le ton du maître:

—Madame, à quelle heure rentrerez-vous?

—Quand il me plaira.

—C'est bien. Mais pas plus tard.

N'est-ce pas à peu près l'histoire du gouvernement de l'Assemblée nationale et des lois constitutionnelles?

—Un sourd-muet causait par signes, avec un de ses amis, qui connaît la langue de l'abbé de l'Epée.

Le sourd-muet y mettait tant d'action, ses gestes étaient si véhéments, si rapides, que l'ami impatienté, lui dit tout à coup, en se bouchant les yeux:

—Mais ne crie donc pas comme ça, je ne suis pas aveugle!

—Le *Charivari* met en scène un touriste qui raconte à Cham ses impressions de voyage dans les Alpes.

Nous étions arrivés, mon guide et moi, à une hauteur incroyable. Il nous fallait pourtant monter encore pour gagner le sommet qui [illegible] livrer passage. L'ascension [illegible] n'était [illegible] vue d'un [illegible] mais alors [illegible] col! [illegible] nouveau [illegible] parrues [illegible] collines, [illegible] etc., chez [illegible]

Convention démocratique à Baton-Rouge.

Nous publions ci-dessous les résolutions du comité des 70 qui ont déterminé l'appel de la convention à Baton-Rouge par le comité central Démocrate, ainsi que la résolution de ce dernier comité à cet effet, et l'Adresse au peuple du comité de 70.

A l'honorable Emile La Sère, président et aux membres du comité central Démocrate d'Etat.

Messieurs—Le comité de 70 qui depuis près de deux ans a fait une guerre incessante à l'infâme usurpation de Kellogg, en vue de la prochaine élection qui fournira au peuple l'occasion de soustraire l'Etat à la domination radicale, et considérant qu'aucun patriote ne peut rester oisif dans le conflit, a jugé qu'il n'était ni étranger au but de son organisation ni en contradiction avec sa carrière passée d'assumer une attitude décidée et d'occuper une place dans la ligne qui se forme dans le but de livrer bataille pour racheter la Louisiane.

A une nombreuse réunion du comité tenue ici dans son local ordinaire, dans la soirée du 30 juillet, après une discussion des plus complètes et un échange mutuel de vues, les résolutions qui accompagnent cette lettre ont été passées à une très grande majorité.

Pour tout esprit impartial il ne peut y avoir de méprise sur la teneur et le but de ses résolutions. Elles endossent absolument l'Adresse que vous avez faite et engagent le comité à faire au peuple de l'Etat une Adresse qui le presse de céder à votre appel et d'envoyer des délégués à la convention convoquée par vous, quel que soit l'endroit désigné.

Ayant déjà, conformément à la ligne rigoureuse et légitime de votre devoir, publié votre appel en termes si libéraux, si catholiques et si larges, que tout homme opposé à la suprématie du nègre et au radicalisme en Louisiane peut se joindre à vous dans votre convention, le comité de 70 ne voit plus de cause de division et de dissension. Par l'intermédiaire de votre convention et en vertu de votre appel, la voix du parti conservateur se fera entendre distinctement, et alors chaque patriote répondra et obéira.

Mais, le comité de soixante-dix n'ignore pas que votre convocation d'une convention à la Nouvelle-Orléans a mécontenté un certain nombre de citoyens influents dont le patriotisme ne peut être mis en doute, et, plusieurs journaux se faisant l'écho de ces sentiments se sont unis pour convoquer une autre convention à Alexandrie.

En commentant les mesures adoptées par votre comité, quelques-uns de ces journaux ont été assez imprudents pour employer un langage peu convenable et pour formuler des accusations peu généreuses contre la démocratie de la Nouvelle-Orléans.

C'est un fait bien regrettable dans un moment où tous nos cœurs devraient être unis par de communes infortunes et par une même oppression.

Mais, nous demandons que tout cela soit oublié. Il faut attribuer de pareilles expressions à l'excitation qui s'est emparée d'hommes qui ont beaucoup souffert, et qui dans leur anxiété d'échapper à la cause de leur souffrance, emploient un langage violent et passionné.

L'objection principale est que vous avez convoqué la convention à la Nouvelle-Orléans. A notre avis elle est peu importante, mais enfin, elle est formulée par des hommes honnêtes et intelligents qui semblent y attacher beaucoup d'importance.

Le comité de soixante-dix vous prie donc d'obvier à cette objection en convoquant la convention à Baton-Rouge.

Nous sommes convaincus qu'en faisant cette concession vous éviterez toute division et toute jalousie, et que tous les conservateurs n'hésiteront pas à s'unir tous pour se mettre en ligne afin de se préparer à la grande bataille qui doit décider du sort de notre Etat bien-aimé.

Ayant la certitude que votre décision vous sera dictée par le devoir et par le patriotisme le plus pur, nous demeurons respectueusement vos humbles serviteurs.

E. John Ellis,
E. Waggaman,
H. N. Ogden,
sous-comité du comité de soixante-dix.

Quartier-général du Comité Central Démocratique d'Etat.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1874.

A l'Hon. E. J. Ellis, président.

Cher monsieur: Je vous transmets une copie de la résolution adoptée par le Comité Central Démocratique d'Etat, convoquant à Baton-Rouge au lieu de la Nouvelle-Orléans, la Convention Démocratique.

Les services rendus par le comité de 70 à la cause publique, la position éminente qu'il occupe à juste titre dans l'estime du peuple de la Louisiane, donne du poids à ses suggestions. Les résolutions adoptées par le comité et la lettre cordiale du sous-comité qui transmet ces résolutions ont produit une impression profonde sur le Comité Central Démocratique d'Etat.

L'endossement sans réserve, de l'Adresse, et plus particulièrement du passage dans lequel les droits des blancs sont défendus en opposition à la suprématie nègre, sont une source de cordiale satisfaction.

Le peuple de la Louisiane espère que le comité de 70 continuera à lutter énergiquement pour son objet primitif—le renversement de l'usurpation—et à lutter jusqu'à ce que l'usurpation soit renversée—et elle le sera.

Je suis respectueusement,
Albert Voorhies,
Vice-Président.

Quartier-général du comité central démocratique de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1874.

A une réunion des membres de ce comité la résolution suivante a été adoptée:

Résolu, que la convention démocratique d'Etat se tiendra dans la ville de Baton Rouge.

Albert Voorhies,
Vice-Président.
Wm. J. Bud[illegible], [illegible]taire.

Adresse du comité des soixante-dix au peuple de la Louisiane.

Salle du comité des soixante-dix.
Nouvelle-Orléans, Lne., 5 août 1874.

Au peuple de la Louisiane.

Le comité des soixante-dix, en vue de la grande lutte politique qui doit bientôt s'engager, et de l'issue de laquelle votre salut dépend, a pensé qu'il convenait de vous adresser quelques conseils.

Le comité ne représente aucun parti et s'est formé après les tristes événements de 1872 et 1873 qui ont été suivis du renversement du gouvernement que vous aviez légalement élu. Il fut chargé de maintenir la défense de vos droits. Pendant deux ans, il a, sans secours, combattu le pouvoir de l'Etat et celui de l'administration fédérale.

S'appuyant sur la constitution et les lois, il n'a pas cessé d'attaquer l'usurpation, et a porté la question devant le Président, devant les tribunaux et devant le Congrès.

Ses efforts n'ont pas été tout-à-fait vains, car il a prouvé que l'administration fédérale et le parti républicain ont commis le crime de violer les droits d'un Etat souverain et de lui imposer une usurpation odieuse.

Il a imposé silence à tous ceux qui osaient défendre les usurpateurs.

Il a répondu à l'ordre hautain d'un membre du cabinet qui n'avait pas craint de mettre en doute même le droit de pétition. Il a forcé ceux qui fermaient l'oreille à la vérité d'écouter l'histoire de l'oppression dont vous aviez été victimes.

Il a présenté la cause de la Louisiane sous un jour tel que des chefs éminents du parti républicain ont reculé, épouvantés, devant la tâche de défendre une administration et un parti qui avaient décrété la mort d'un Etat de l'Union. Ces chefs sont, à cette heure, en guerre ouverte avec ceux qui se sont rendus coupables de l'infamie.

Il a porté au parti républicain un coup qui le fait chanceler et dont il ne se relèvera pas.

Il a obligé l'administration fédérale d'interrompre son œuvre sauvage de centralisation et son immixtion armée au préjudice des droits des Etats, et si, aujourd'hui, le Texas et l'Arkansas sont libres; si nos frères de Vicksburg ont pu combattre victorieusement sans être menacés par les baïonnettes, c'est que les dénonciations du comité ont révélé le danger au peuple américain.

Malgré ces résultats tellement importants pour vous et pour la nation, le comité n'a pas pu faire agir une majorité de la faction dominante; obéissant en aveugle à la discipline de parti, fermant l'oreille à la voix de la raison, elle a gardé le silence, elle a repoussé vos demandes et l'usurpateur triomphe.

Le comité en rappelant ses travaux, est loin de vouloir en faire l'éloge, (il a rempli ses devoirs aussi bien qu'il l'a pu), mais il mentionne une partie de ses actes afin de vous convaincre qu'il n'y a pas présomption de sa part à vous offrir des conseils.

Il ne peut rester silencieux ou indifférent dans ce conflit et il a été alarmé des dissensions du peuple de l'Etat; il ne peut non plus être insensible au fait que beaucoup de gens se sont adressés au comité pour lui demander d'agir et que beaucoup de voix se sont fait entendre pour le presser d'employer ses efforts à rétablir une entière harmonie chez les bons citoyens de l'Etat.

Et loi que le comité vous dise solennellement qu'une union et une harmonie entières sont absolument nécessaires au succès. Nous avons affaire à un ennemi puissant par le nombre et habile à se créer des ressources, conduit par des hommes pervers, qui ont à leur service toute l'influence de l'Etat et de l'administration fédérale. Ces hommes ont pillé l'Etat jusqu'à faire la force et par la fraude, des positions auxquelles ils n'avaient aucun titre; ils se cramponnent au contrôle de l'Etat avec la ténacité des loups affamés après leur proie.

Le nègre ignorant, dupé, trompé, obéit aveuglément aux ordres de ses meneurs.

Il est inutile d'espérer qu'on puisse lui faire comprendre la ruine que sa race a infligée à l'Etat. Son esprit a été tenu dans les ténèbres, et son cœur a été rempli de haine par ses maîtres politiques.

Ce n'est que des hommes blancs de l'Etat que dépend le salut de l'Etat, et les hommes blancs de l'Etat ont le pouvoir s'ils veulent seulement en user. Sinon, pourquoi parler plus longtemps de la supériorité de la race ou du pouvoir moral de l'intelligence et de l'éducation, du triomphe de l'esprit sur la matière?

Mais on peut se servir de ce pouvoir de manière à assurer le triomphe, cela requiert la plus parfaite harmonie et la plus cordiale union, et non une union d'éléments discordants, joints ensemble par la présence et l'ombre d'un vague danger, mais une union des cœurs et des sympathies, cimentée par le sentiment de la confiance dans le courage et le patriotisme communs.

Comment obtenir cette harmonie, est la seconde question. C'est, en vérité, une question absorbante; en la considérant le Comité savait que deux Conventions avaient été convoquées, l'une par le Comité Central d'Etat du parti Démocrate pour le 24 août à la Nouvelle-Orléans; et l'autre par le *Shreveport Times*, journal auquel plusieurs autres journaux de campagne avaient fait écho, et qui a été appuyé par quelques habitants patriotes et dévoués, à Alexandrie.

La convocation de la Convention démocratique avait été publiée la première, et l'adresse au peuple de l'Etat semblait ouvrir la porte à l'union parfaite de tous les conservateurs de l'Etat. Elle en appelait à tous les votants conservateurs sans référence aux affiliations politiques passées, "afin de s'unir dans l'élection des délégués à la Convention," et si tous les votants conservateurs s'unissent dans l'élection des délégués, la Convention, assurément, représentera leurs vues et leurs désirs. Ici donc, nous trouvons une Convention convoquée par le parti le plus ancien, le plus puissant et le mieux discipliné de l'Etat, et dont les portes sont si largement ouvertes que les hommes opposés au radicalisme en Louisiane peuvent y entrer et exprimer leur volonté.

Mais l'Adresse dit en outre:

De récentes dissensions parmi nos citoyens, et un profond désir d'unir tous les éléments opposés au radicalisme, nous avertissent de ne rien risquer sur nos efforts isolés et sans appui, bien que dans cette occurence, le devoir nous oblige à faire nos efforts comme si nous dépendions de nos seules ressources.

C'est pourquoi, oubliant nos différends passés et rejetant de nos cœurs tout le venin que des meurtrissures pouvaient y avoir amassé, ne travaillons qu'à l'union cordiale de tous les conservateurs de la Louisiane.

Le parti démocrate n'a pas d'inimitiés à satisfaire; il tend une main amicale à tous ceux qui sont disposés à nous aider dans cette crise. La politique nationale est au second rang dans cette campagne. La question vitale est notre libération d'un gouvernement d'Etat corrompu et d'une mauvaise administration locale.

Y a-t-il un seul conservateur dans l'Etat qui refuse de se joindre aux hommes imbus d'un pareil esprit. Le comité des 70 a endossé cette Adresse. Il y a vu une occasion, la meilleure peut-être qui pût s'offrir pour effectuer l'harmonie et l'union.

Le comité a pensé, d'après l'Adresse même, que la convention devait être une convention de tous les conservateurs de la Louisiane, dans laquelle tous les éléments opposés au radicalisme, à la suprématie du nègre et à l'usurpation de Kellogg pourront être représentés et exprimer librement leurs vues.

Le comité ayant cette pensée n'a pas vu l'opportunité de deux conventions; il a, conséquemment, endossé l'Adresse du comité démocratique, et il a plus tard demandé au comité central de convoquer la convention à Baton Rouge plutôt qu'à la Nouvelle-Orléans, ce qui a été accordé avec un empressement qui prouve que le comité central démocratique n'est mû que par le patriotisme le plus désintéressé. Le comité de soixante-dix a fait cette démarche dans un but de conciliation et pour se rendre au désir exprimé par quelques membres des campagnes.

Et maintenant, nous invitons tous les conservateurs à venir à cette convention. Peu importe sous les auspices de quel parti elle a été convoquée. Il est vrai qu'il y a des personnes qui trouvent des objections au nom de démocrate, mais qu'on se rappelle que le parti démocratique est une grande organisation nationale; que c'est sous sa bannière seule que nous pouvons espérer voir renverser le parti national radical; qu'il a combattu pour nous lorsque nous ne pouvions rien; et qu'aujourd'hui qu'il livre au radicalisme une si terrible bataille, dans tous les Etats de l'Union, son cri de ralliement est "souvenez-vous de la Louisiane outragée et opprimée."

Rappelez-vous, vous qui désirez mettre de côté tout nom de parti dans cette campagne électorale, que tous les votants de l'Etat opposés au gouvernement usurpateur actuel sont invités, sans distinction d'opinions politiques, à envoyer des délégués à cette convention. De votre propre choix dont dépendra son organisation et son caractère.

La majorité de cette convention, composée de représentants nommés par eux déterminera la ligne de conduite que devront suivre tous les éléments opposés au radicalisme dans la campagne électorale.

Citoyens de la Louisiane, frères, vous tous qui êtes opposés au gouvernement de l'usurpateur, vous qui désirez voir la Louisiane reprendre la place qu'elle occupait dans l'Union fédérale et redevenir l'égale de tous les autres Etats, en ayant comme eux le droit inappréciable de se gouverner elle-même; vous qui désirez la voir régénérée et délivrée d'un gouvernement corrompu, ignorant et vénal, qui depuis si longtemps fait de nous des esclaves et nous conduit à la banqueroute et à la dégradation politique, morale et sociale, qui vous vous appeliez "Démocrates", "Ligueurs blancs", "Indépendants", "Réformateurs" ou "Libéraux," n'avez-vous pas la volonté, n'avez-vous pas le courage moral, n'avez-vous pas le patriotisme et le simple bon sens pratique, en voyant l'importance vitale de cette lutte suprême, de rejeter bien loin toutes préférences individuelles et locales, tous préjugés, pour vous unir comme un seul homme, afin de livrer cette grande bataille qui doit décider du sort et de nos intérêts les plus chers?

Alors, au nom de la patrie, pour vos foyers et pour l'intégrité même de votre race; au nom de tout ce que l'homme a de plus sacré et de plus cher, nous vous conjurons de bannir toute envie, toute jalousie, toute susceptibilité mesquine, et de n'avoir qu'une pensée et qu'un but.

Divisés, vous serez encore la proie de l'ignorance disciplinée et notre Etat sera à jamais plongé dans un bourbier d'où on ne le retirera plus.

Unis, vous êtes surs de triompher et de rétablir un gouvernement intelligent et honnête, sous lequel la Louisiane régénérée serait bientôt rendue à sa prospérité passée.

Pesez bien toutes ces considérations, et agissez de façon à ce qu'on ne puisse pas vous adresser plus tard le juste reproche d'avoir commis un suicide politique.

R. H. Marr,
E. J. Ellis,
Dr. Al. Landry,
Jno. J. Mellon,
H. N. Ogden,
A. W. Hyatt,
B. F. Jonas,
C. J. Leeds,
Membres du comité.

Tous les journaux dans l'Etat qui sont en faveur de la convention qui doit se réunir à Baton Rouge, le 24 août, sont priés de publier cette Adresse.

ADRESSE DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE D'ETAT.

CONVOCATION D'UNE CONVENTION.

Nous publions ci-dessous une Adresse du comité central démocratique d'Etat qui convoque une Convention de délégués à se réunir à BATON ROUGE, le quatrième lundi du mois d'août prochain.

Le comité a pensé, comme nous, que le meilleur moyen de réaliser l'unité d'organisation si essentielle au succès, était d'inviter tous les conservateurs à élire en commun des délégués à une convention. Dans son adresse au peuple, le comité reconnaît que le mouvement en faveur de la Ligue Blanche a sa raison d'être dans la situation, mais il s'abstient sagement de se prononcer sur cette question délicate afin de laisser à la Convention qu'il convoque toute sa liberté d'action. Sur la question des taxes, le comité exprime également un sentiment qui sera partagé par tous les conservateurs.

Sans empiéter sur la prérogative réservée à la convention de rédiger à ce sujet un programme explicite, l'Adresse se contente de dire qu'il ne devra être levé des taxes ou voté des allocations que pour le montant nécessaire aux fonctions d'un gouvernement honnêtement et économiquement administré, jusqu'à ce que les contribuables aient eu la facilité de scruter la nature et la validité des obligations émises au nom du gouvernement de la Louisiane.

Nous pensons que cette Adresse, si prudente et si réservée, ne donnera lieu à aucune objection sérieuse. Une convention était nécessaire dans les circonstances actuelles pour amener l'entente et l'union, chacun le comprendra.

Salle du Comité Central Démocratique de [illegible]
7 juillet 1874.

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Le comité central, en convoquant une convention d'Etat de la démocratie à Baton Rouge, pour le *quatrième lundi d'août* A. D. 1874, s'adresse, avec confiance, à tous les votants conservateurs, abstraction faite de relations politiques du passé; il leur demande de s'unir et d'élire des délégués à l'assemblée.

Le comité n'ignore pas que quelques citoyens pourraient ne pas entrer spontanément dans les rangs d'un parti qu'ils ont jadis combattu, mais c'est la seule organisation nationale qui lutte en ce moment contre le radicalisme, la seule qui soutienne les principes en violation desquels l'usurpation a été imposée à la Louisiane, en violation desquels nous sommes livrés à la persécution politique et judiciaire.

Les dissensions qui ont éclaté dernièrement parmi nous et un désir profond d'amener une coalition de ceux qui sont opposés au radicalisme, nous avertissent qu'il ne faut pas tout risquer sans appui, bien que, dans les circonstances actuelles, le sentiment du devoir nous pousse à agir comme si nous ne devions compter que sur nos propres efforts.

Nous sommes, malgré nous, appelés à décider des questions que nous ne devons pas, que nous ne voulons pas éluder. Nous ferons face aux événements avec une détermination et une énergie telles que notre succès est certain.

La démocratie n'a pas l'intention de gêner, en quoi que ce soit, la population de couleur dans la jouissance des droits que lui garantissent la constitution et les lois, mais, d'un autre côté, elle est résolue à défendre et à maintenir les droits de la population blanche. On ne saurait, aujourd'hui, fermer les yeux à l'évidence; l'élément noir s'est, peu à peu, emparé du gouvernement de la Louisiane; cette prise de possession est la conséquence logique de l'union de tous les hommes de la race noire.

Sous le prétexte futile de déclarer contre les distinctions de classes ou d'origine, les radicaux de couleur ont invariablement tracé une ligne de démarcation au préjudice des blancs. La tendance du radicalisme en Louisiane, à cette heure sous leur contrôle exclusif, est d'établir la suprématie des noirs dans notre Etat.

Il faut que nous nous délivrions du fardeau écrasant des impôts excessifs. Les taxes ne devraient être prélevées, les allocations ne devraient être votées que pour faire fonctionner le gouvernement honnêtement et économiquement, jusqu'à ce que les contribuables de la Louisiane aient l'occasion de s'assurer de la nature et de la validité des obligations émises en leur nom.

Ainsi donc, oublions nos différends, chassons de nos cœurs les souvenirs pénibles; que tous les conservateurs de l'Etat s'unissent cordialement et combattent ensemble. Le parti démocrate n'a pas d'inimitiés à satisfaire; il tend la main à tous les citoyens qui sont disposés à l'aider. La politique nationale est aujourd'hui d'une importance secondaire; il s'agit d'abord de nous soustraire à la corruption.

Emile La Sère, président,
Albert Voorhies, vice-président,
Wm. J. Buddendorff, secrétaire.

Salle du Comité Central Démocratique d'Etat.
Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1874.

A une réunion du comité central démocratique d'Etat tenue conformément à une convocation invitant les membres du comité, pour les différentes paroisses, à se réunir à la Nouvelle-Orléans le 6 courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu, que les différentes paroisses de l'Etat, et les différents wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, soient requis d'élire des délégués à une convention démocratique d'Etat qui s'assemblera à BATON ROUGE le quatrième lundi du mois d'août prochain, pour choisir un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et des candidats au Congrès pour les divers districts congressionnels.

Résolu, que les organisations démocratiques des paroisses et le comité de paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans sont requis de faire élire ces délégués par les paroisses dans la campagne, et par les wards dans la ville.

Résolu, que la base de la représentation sera la même que pour la dernière convention démocratique. Chaque paroisse aura droit à un représentant au moins; cette règle s'appliquera aux nouvelles paroisses.

En conséquence, les différentes paroisses auront droit au nombre de représentants ci-après indiqué:

Ascension	2	Morehouse	3
Assomption	5	Natchitoches	5
Avoyelles	4	Ouachita	4
Baton Rouge, Est	5	Plaquemines	1
do Ouest	1	Pointe-Coupée	3
Bienville	5	Rapides	5
Bossier	5	Rivière Rouge	1
Caddo	10	Richland	1
Calcasieu	3	Sabine	3
Caldwell	2	St-Bernard	2
Cameron	1	St-Charles	1
Carroll	3	St-Hélène	4
Catahoula	3	St-Jacques	3
Claiborne	10	St-Jean-Baptiste	2
Concordia	1	St-Landry	16
DeSoto	4	St-Martin	5
Féliciana Est	5	Ste-Marie	6
do Ouest	2	St-Tammany	2
Franklin	4	Tensas	1
Grant	1	Terrebonne	4
Iberville	2	Tangipahoa	1
Ibérie	1	Union	5
Jackson	5	Vermillion	3
Jefferson	7	Vernon	1
Lafayette	5	Washington	2
Lafourche	5	Webster	1
Livingston	2	Winn	2
Madison	1		

ORLEANS.

1er Ward	7	9e Ward	6
2e "	9	10e "	9
3e "	12	11e "	6
4e "	5	12e "	3
5e "	9	13e "	3
6e "	6	14e "	3
7e "	6	15e "	3
8e "	5		

Emile LaSère, Président.
Wm J. Buddendorff, Secrétaire.
Albert Voorhies, Vice-Président.

La ligue blanche dans les paroisses.

Résolutions adoptées au meeting de Pont-Breaux, le 14 juin:

Attendu que l'honneur de l'initiative de la première "Ligue Blanche" revient de droit à nos concitoyens et frères de St-Landry, et attendu qu'il est de toute importance d'adopter un programme de principes et une règle de conduite homogène, uniforme et applicable à tout l'Etat;

Il est résolu que nous adoptons les préambules et les résolutions de la "Ligue Blanche" de St-Landry, et que nous les recommandons aux autres paroisses de l'Etat, comme plateforme du Parti Blanc de la Louisiane.

Attendu que la population de couleur de l'Etat de la Louisiane, organisée sous le nom de républicains, a eu le contrôle sans partage de la législation de l'Etat depuis 1868, et que pendant cette période de six années, bien qu'elle ait eu toutes les occasions pour prouver sa capacité à faire des lois, il a été hors de doute que cette capacité quel qu'en soit le degré intellectuel et moral, n'a pas été employé pour le bien du pays, mais, au contraire, pour sa dégradation—moralement, socialement et politiquement; et

Attendu que le parti républicain étant presqu'entièrement composé de nègres, sans les votes desquels aucun membre de ce parti ne pourrait obtenir un emploi, les noirs sont responsables de l'abus fait des emplois et de la législation corrompue qui a mis l'Etat en banqueroute et qui a frappé d'ostracisme toute vertu publique.

Attendu, en outre, que tout effort précédemment fait par les blancs pour concilier les nègres et les engager à agir avec eux, sans égard aux distinctions de parti, pour le bien commun, a échoué—que l'appel soit venu des démocrates, des libéraux ou des indépendants;

Attendu, enfin, que les efforts mêmes que nous avons faits dans ce sens, sont la véritable cause de la division parmi nous; en conséquence;

Il est résolu 1°. Que nous tenons la population de couleur pour responsable de la plus grande partie des maux qui sont nés de la législation frauduleuse et corrompue, dont elle a eu le contrôle depuis 1868, et tout en croyant que beaucoup d'hommes de couleur sont droits et honnêtes, cependant nous considérons que comme classe, ils ont servi d'instruments dans les mains d'hommes astucieux, blancs et noirs, et que par ce moyen les blancs finiraient par être réduits à la mendicité et chassés avec leurs familles de cet Etat.

Résolu, 2°. Que notre expérience avec la population de couleur démontre son incapacité absolue à former un bon gouvernement quand elle a l'ascendant, et qu'à moins que des efforts ne soient faits pour la priver du contrôle de la législation dans l'Etat, les maux dont nous souffrons, continueront à s'accumuler:

Résolu, 3°. Que l'échec de nos tentatives passées de conciliation, nous interdit de renouveler tout nouvel effort pour un compromis, et que nous considérons une politique de temporisation à ce sujet comme fatale aux intérêts matériels de l'Etat, nuisible à la vertu publique et destructive du respect de nous-mêmes et de notre dignité d'hommes.

Résolu, 4°. Que la question dans la prochaine campagne n'est pas entre les républicains et les démocrates ou les libéraux, mais entre les blancs et les noirs, et que cette question est: la population blanche de la Louisiane gouvernera-t-elle la Louisiane, ou sera-ce la population noire de la Louisiane qui gouvernera la Louisiane,—question sur laquelle, que nous soyons démocrates, libéraux ou indépendants, nous n'hésitons pas à nous prononcer pour l'ascendant des blancs.

Résolu, 5°. Que la conduite du noir, comme politicien, a seule imposé au blanc la nécessité de soulever cette question pour sa défense; et bien que nous n'ayons pu nous unir comme démocrates ou libéraux, nous pouvons nous unir et nous nous unirons comme race pour nous protéger contre le pillage déréglé, public et particulier, commis par l'autre race;

Résolu, 6°. Qu'en nous unissant comme blancs, engagés à travailler à la suprématie de la race blanche dans l'Etat, notre objet est de placer le pouvoir de faire des lois dans les mains de gens qui protégeront nos propriétés et ne nous voleront plus par le moyen de taxes, qui peuvent lire, écrire et comprendre quelque chose aux droits personnels et de propriété, et non de détruire aucun des droits que les lois confèrent au nègre. Nous le laisserons voter comme il le voudra et briguer les emplois s'il le désire; mais nous lui disons franchement qu'il ne pourra obtenir notre vote et que nous ne voulons pas de lui comme race pour faire nos lois.

Résolu, 7o. Que nous reconnaissons la nécessité de l'union parmi nous sur un seul candidat blanc pour chaque emploi, et que nous invitons, d'une façon pressante, tous les blancs, sans égard aux anciennes affiliations de parti, à s'unir avec nous sous la bannière de la "Ligue Blanche" qui, seule, peut nous sauver de la dissention et de la défaite.

Alcée Dupré, Président.
A. P. Williams, } Secrétaires.
J. Frank Knox, }

Résolutions accessoires prises par le Comité de la "Ligue Blanche" de la paroisse St-Martin, et adoptées par l'Assemblée à l'unanimité:

1o. Résolu que, dans l'organisation de la "Ligue Blanche" de la dite paroisse, nous prenons l'engagement formel, comme membre de cette Ligue, de rompre toute association sociale ou autre, avec les transfuges qui ont trahi leur pays et leur race, en s'alliant à un parti qui opprime et ruine l'Etat.

2o. Résolu que tous les bons citoyens blancs de la paroisse sont instamment invités à former et à organiser des clubs de 30 à 50 membres, dans chaque quartier de la paroisse, et qu'à cet effet, le président de l'Assemblée est autorisé à désigner une personne qui sera chargée de l'organisation préliminaire des dits clubs, qui, après cette organisation préliminaire, devront élire leurs chefs et en faire un rapport au Comité Central.

Sur motion appuyée, les noms suivants ont été proposés pour faire partie du Comité Central, et l'Assemblée, consultée, a confirmé ce choix.

MM. Chas. Guérinière père, Alcibiade DeBlanc, Aug. Martinet, Emile Fournet, } St-Martinville.
Gustave Melancon, Valery Thibodeaux } Pont Breaux.
Sidney Mouton, Amédée Patin, } à la Pointe. Grande Pointe.

Fait au Pont Breaux, 14 juin 1874.

Chas. Guérinière, Président.
O. L. DeBlanc, Secrétaire.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs, [illegible] Camp et Gravier, V. [illegible] président.
N. O. Savings Institution, 150 Canal.
Freedman's Savings & Trust Co., 152 Canal.
La Nouv. Banque de Dépôts [illegible] Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 124 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Gr. Place.
Home Mutual Ins. Co., 76 Camp.
(SUR LA VIE.)
La [illegible] Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
[illegible] Life Assur. Society, of N.-York, [illegible]
[illegible] Life Ins. Co., [illegible]

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Gudehus & [illegible], 127 Canal, Nlle-Orléans, [illegible] Paradis-Poissonnière, Paris.
[illegible] Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.
J. M. Sturtevant, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.
Théo. Danziger & Sons, 200 Canal.
J. [illegible], coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.
A. Labry, 81, Bourbon.

CHAPELLERIE.
E. R. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 83 Commune.

MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 127 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 140 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.
L. Godchaux, 21 et 23 Canal, [illegible] V. Levée.
C. Lenard, 105 Vieille Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DENSILES.
Mme Montanier, 12, Bourbon.
Mme [illegible] Maître,) 30, Bourbon.
U. H. [illegible], coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.
Charles Troxilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.
G. Dubonnet, 111, Canal.

PENSION.
E. Maistre, 2 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.
Normann & [illegible], 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 86, Vieille Levée.

BOULANGERIE.
J. M. Lafferranderie, 178 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. [illegible], coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grunewald, 14, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
P. Charpaux, [illegible] Royale.

PLOMBEURS.
C. L. Chappotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Charleville, 25, St Charles.
J. Paget, [illegible] Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.
L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles. St. Charles Billiard Saloon, [illegible] Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charles.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.
V. Alabau, 9 Conti.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.
J. Pilaut, 82 Esplanade, 3me District. Aussi, [illegible] Royale près Conti.

UNE BOITE

Donne une guérison parfaite de

LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible de la

FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr. BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médecines au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien [illegible] l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui est absolument sans danger [illegible] dans les pays infectés.

2. La pilule "Bellamy" est également efficace dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOIDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort; procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts d'Elocution de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi:

"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. [illegible]

"P. Lawrence,
"Au Conservatoire de Musique de New York,
"5 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'existe aucun [illegible]; le malade paiera [illegible] Il ne lui demande qu'un certificat de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE, PROPRIÉTAIRE,
33 Dey Street, New-York.
16 juil—1an—L. 1.

Consulat de France.

AVIS.—MENSUEL—AOUT 1874.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, [illegible] affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent, [illegible]

Barthel Louis (les époux)	M
Blandiniere Jean	Moura (Vve Murat) née Bernard
Bolivie Pierre	Millaudon H C
Brunet Jean Pierre	Millaudon (Mme) née Philippe
Barthel Jean-Jacques	Miriame Casimir
C	N
Curry Auguste	Nérth (Mme) Hélène
Curré (veuve)	O
Clan de Jean-Baptiste	Oubriet (Mme) Marie
Crosse	P
Charbonnier Jules ([illegible])	Patureau Pierre
D	Patureau Abel
Déon [illegible]	Patureau Jeanne [illegible]
Durand [illegible]	Perret André
Durand E [illegible]	Plantron Pierre Félix
Dugue [illegible]	Prosper Dominique
E	Prévot Nicolas Pierre
Estebe [illegible]	Père (Mme Vve) née Venant
F	Pailliet (Mme Vve)
[illegible]	R
G	Rabouland Hugues
Gérard Agathe (Mlle)	Ribière Louis
Gadin J A L	Rombron (les époux)
H	T
Hébert Jean	Taylor (les époux)
Hurel Pierre	Trochet François Julien
J	Taillefer (Mme Vve) née [illegible]
Jeandeau [illegible]	[illegible] Napoléon (Mme Vve)
Joudane [illegible]	V
L	Venelle Dominique
Lorange Edouard ([illegible])	Vernier (Mlle) Marie
Laval Jean-Baptiste	Verger (Mme Vve) née [illegible]
Lesage [illegible]	Vincent Victor

[illegible] Le Chancelier du Consulat de France [illegible]
8 août.

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. Mme. ADELE REPP, commanditaire. [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS

IMPORTERS

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

2 South William St., New York.
10 & 12 St. Louis St. New Orleans.
21 août—1an

LOTERIES.

PLAN D'ETE

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Trois Gros Lots de $10,000 chacun.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. ([illegible] le 2 août 1868.)

CLASSE L.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 22 Août 1874.

PLAN.

10,000 numéros.....Billets seulement $10 entier, quart [illegible] en proportion.

[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION

[illegible]

EXPLICATION DES LOTS D'APPROXIMATION

[illegible]

Billets entiers, $10; Demi-billets, $5; Quarts de Billets, $2.50; Huitièmes de billets $1.25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY Lock box 692. P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou [illegible] vos lettres. [illegible]—72—1an

AJOURNEMENT

Cinquième et dernier Concert AU PROFIT DE LA

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY.

JOUR FIXE ET Tirage complet certain LE

30 NOVEMBRE 1874.

DERNIERE CHANCE D'AVOIR

UNE FORTUNE AISEMENT!

[illegible]

LE CINQUIEME CONCERT TOMBOLA SERA LE DERNIER EN VERTU DE CETTE CHARTE ET PAR LA DIRECTION ACTUELLE, qui aura lieu positivement le

Lundi, 30 Novembre.

20,000 LOTS REPRÉSENTANT

$2,500,000

[illegible]

LISTE DES LOTS.

[illegible]

PRIX DES BILLETS:

[illegible]

THO. E. BRAMLETTE, Agent et Directeur, Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville Ky.

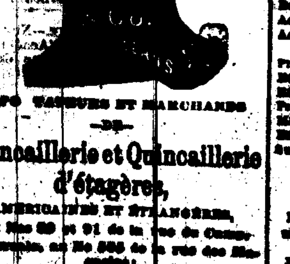

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMERICAINES ET ETRANGERES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Commune, [illegible] Nos 143, 145 et 147 de la rue du Magasin.

OUTILS de charpentiers [illegible] FOURNEAUX [illegible] FABRICANTS DE ARTICLES [illegible]

Compagnie d'Assurance TEUTONIA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau, No. 131 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.

Actif.....[illegible]

[illegible], Président, [illegible], Vice-Président, [illegible], Secrétaire.

DIRECTEURS. [illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureau, rue St-Pierre No 5 [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame Barbara Loton et son époux, vs. Pauline Giraud, épouse de Raphaël Domingues et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, SAMEDI, cinq de septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue [illegible], entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Léopold Martinstein vs. Alcide LeBesque. SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. [illegible] [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Annonces du Marshal des E. U.

Estate of George Preston Work.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—[illegible] a WARRANT IN BANKRUPTCY [illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

Estate of Sinnott & Adams.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—[illegible] a WARRANT IN BANKRUPTCY [illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

Compagnie d'Assurances Mutuelles de la Louisiane.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux requisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: [illegible]

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

[illegible]

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. [illegible]

Directeurs élus en février 1874. [illegible]

John S. Walton.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance

ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 [illegible] 1874.

[illegible]

PASSIF. [illegible]

ACTIF. [illegible]

I. N. MARKS, Président.
L. A. [illegible], Trésorier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. BOGER & CO.

[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins. [illegible] caisses souliers cousus de Newark.

PAR E. BOGER & CO.—E. [illegible] JEUDI, [illegible] Conditions à la vente.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau, No 5 de la rue St-Pierre.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux requisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit: [illegible]

E. M. DAVIS, Président. A. [illegible], Vice-Président. A. [illegible], Secrétaire.

[illegible] DOMINGOURT, Notaire Public.

[illegible] le 20 juin 1874 [illegible]

DIRECTEURS:

E M Davis	Jos David
A Hecote	M Barvis
J Mimi	David Hughes
Ernest Puget	J J [illegible]
H A Lissebbie	[illegible]
B Saloy	M Manuel
J Sambola	R Dircoster
J K Gourdain	S Chaube
V Battaiera	J Newhauser
J B Seiarf	P Jacfred
A Haber	M Bedcovich

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux requisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit: [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Conn,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	B. L. Bolt,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
J. J. [illegible]	

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN

DE

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—[illegible]

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.

[illegible]

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & Co.

Habillements, articles de toilette et chaussures.

PAR HOFFMANN, MARKS & CO.—[illegible]

[illegible] Conditions à la vente.

PAR R. GUINAULT.

Vente pour cause de changement d'affaires.

VACHES LAITIÈRES.

PAR R. GUINAULT, encanteur,—[illegible] 22 août 1874, il sera vendu à 11 heures [illegible] [illegible] belles vaches laitières [illegible]

PAR EUGENE TOURNE.

Vin Rouge, Cognac, Petits Pois &c.

PAR EUG. TOURNÉ.—VENDREDI [illegible] VIN ROUGE [illegible] COGNAC [illegible] CHAMPAGNE [illegible] MOUTARDE française [illegible] PETITS POIS [illegible] CHAMPIGNONS [illegible] SARDINES [illegible]

NOTA.—Les catalogues avec les [illegible]

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

AUGUSTE COUTURE,

9 - - - Rue St-Louis - - - 9

Seul Agent pour la vente de: [illegible]

—Offre à vendre—

[illegible]

BALSAMIQUE des PYRENEES

LIQUEUR [illegible] (approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOSS, coin des rues [illegible] Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, Nº [illegible]
VINCENT BATTOLARA, Nº [illegible]

QUEYROUZE & BOSS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de [illegible]

Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville, [illegible] Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, [illegible] l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, [illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(ETABLI EN 1845.)

Actif.....[illegible]

Revenu Annuel [illegible]

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, [illegible]

TOUTES LES POLICES SONT [illegible]

[illegible]

FEMMES ET DES ENFANTS.

[illegible]

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44.....RUE CARONDELET.....44

Cette Compagnie a payé l'année dernière [illegible]

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	[illegible]
E. F. Mioton,	[illegible]
Thos. A. Adams,	[illegible]
Chas. Cavaroc,	[illegible]
L. B. Cain,	[illegible]
Geo. Fosdick,	[illegible]
T. J. Semmes,	[illegible]
J. H. Walton,	[illegible]
E. Poole,	[illegible]
S. Forcheimer,	[illegible]
F. S. Sampson,	J. A. [illegible]

MÉDECINS-EXAMINATEURS.

D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell, M. D. Cha. Turpin, M. D.

Ayer's Ague Cure

Remède d'Ayer contre la Fièvre en Frisson, la Fièvre Intermittente, la Fièvre Rémittente, la Fièvre Périodique ou la Fièvre Bilieuse, etc., et toutes les maladies provenant des poisons miasmatiques ou des exhalaisons des marais.

R Il n'est pas de remède [illegible]

[illegible]

PRÉPARÉ PAR

LE DR J. C. AYER & Co.,

CHIMISTES,

A LOWELL, MASSACHUSETTS.

EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER.

Prix.....$1 00 la bouteille.

A. Billet & Co.,

[illegible]